

LA CONCRETISATION DES PRINCIPES

- 1979 : SAM crée le « prix de SAM », qui encourage les propriétaires à réaliser des projets de restaurations, réaffectations ou constructions nouvelles en faisant preuve d'un souci réel de qualité architecturale et de bonne intégration. Ce prix est attribué toutes les 4 ou 5 ans, et pour la dixième fois en 2019. (voir onglet « prix décernés»).
- 1980 : la ville de Mons confirme les orientations adoptées pour l'intra-muros dans l'exposition « revivre en ville » et par la réalisation du piétonnier l'année suivante.
- 1989-1992 : Prises de position de SAM sur les projets de Plan de Circulation et de Stationnement de la ville de Mons.
- 1993 : SAM crée un groupe de travail « Avenir du Centre-ville », qui organise une enquête auprès des membres sur son action. Cette enquête aborde l'évolution de la ville ; l'action de SAM dans sa globalité ; les réalisations concrètes (conférences, excursions, bulletin, information); les groupes de travail...